

# Informations à retenir

## Où déposer et retirer vos objets de valeurs ?

📍 Je suis hospitalisé  
sur le site de Saintes :

**Dépôt et retrait au bureau de gestion**  
(Dans le hall d'accueil, derrière les admissions)  
Du lundi au Vendredi de 08h00 à 17h00  
☎ 05 46 95 12 44

📍 Je suis hospitalisé  
sur le site de Saint-Jean-d'Angély :

**Dépôt et retrait au Bureau des admissions**  
(Dans le hall d'accueil principal)  
Du lundi au Vendredi de 09h00 à 17h00  
☎ 05 46 59 50 50

Vos valeurs seront systématiquement transmises à la Trésorerie de Saintes dans les cas suivants :

- Le montant déposé est supérieur à :  
500€ pour le site de Saintes  
1 000€ pour le site de Saint-Jean-d'Angély
- La durée du séjour est supérieure à 30 jours  
(uniquement pour le site de Saintes)
- Décès du patient

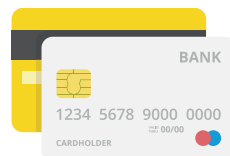
**Trésorerie de Saintes**  
16 rue Saint Vivien 17100 Saintes  
☎ 05 46 92 82 07

Pour les objets non déposés, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.

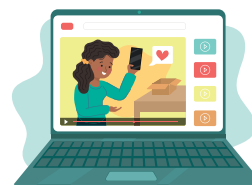
L'inventaire ne constitue pas une preuve de dépôt.

La responsabilité de l'hôpital ne peut être engagée du fait de la dégradation d'un bien rendue nécessaire pour l'exécution d'un acte médical.

## Je dépose au coffre de l'hôpital



## Je conserve sous ma propre responsabilité



# Vos objets de valeur et effets personnels



## Hospitalisation *programmée*

Dans la mesure du possible, veuillez remettre à votre entourage vos biens et objets personnels, et ne garder que ce qui est indispensable à votre séjour (vêtements, nécessaire de toilette...).

À votre arrivée, il sera dressé un **inventaire** de vos objets de valeur et vous pourrez les déposer dans le coffre de l'hôpital.

Vous êtes libre de refuser le dépôt de vos valeurs en signant une décharge.

Dans ce cas, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de perte ou de vol.

## Hospitalisation *en urgence*

Si vous devez recevoir des soins en urgence et si votre état de santé ne vous permet pas d'exprimer votre volonté, les **formalités de dépôt** sont accomplies par le personnel de l'établissement.

Un inventaire est établi en présence de la personne qui vous accompagne ou, à défaut, en présence d'un autre agent de l'établissement.

La priorité étant donnée aux soins, l'exécution des soins en urgence peut entraîner une détérioration de vos vêtements ou bijoux. **La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée** du fait de cette détérioration (article L1113-5 du code de la santé publique).



## Dépôt des valeurs

Un reçu de dépôt vous est remis après que vos effets de valeur ont été placés au coffre du Bureau de Gestion.

**Objets déposables au coffre de l'hôpital** : carte bancaire, chéquier, numéraire, bijoux, montres...

**Les autres objets** (vêtements, téléphone portable, ordinateur, clés, carte vitale...) ne peuvent être déposés au coffre de l'établissement, ils restent donc sous votre responsabilité.

### Soyez vigilant !



L'hôpital est un lieu de passage, ce qui peut constituer un risque pour vos objets.

Vos valeurs seront systématiquement transmises à la Trésorerie de Saintes si :

- Le montant déposé est **supérieur à :**  
**500€ pour le site de Saintes**  
**1 000€ pour le site de Saint-Jean-d'Angély**
- La durée du séjour est **supérieure à 30 jours** (uniquement pour le site de Saintes)
- Le **décès** du patient est constaté

## Retrait de vos objets de valeur

Vous devez vous présenter au Bureau de Gestion muni obligatoirement d'une **pièce d'identité** et de **l'original du reçu de dépôt**.

Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer, le retrait peut être effectué par un tiers, celui-ci devra être en possession

- de votre pièce d'identité
- d'une procuration signée
- d'un justificatif de son identité
- de l'original du reçu de dépôt

En cas de décès les objets de valeur sont déposés à la Trésorerie :

**Trésorerie de Saintes**  
**16 rue Saint Vivien**  
**17100 Saintes**

La Trésorerie sera alors **seule habilitée** à rendre les objets de valeurs, aucun dépôt ne pourra être remis directement par l'hôpital.

